

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 27 septembre 2022**

Délibération n°100

Renouvellement de l'équipement mobilier et matériel de la bibliothèque de la Rivière et du fonds documentaire jeunesse.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 21 septembre 2022, affranchie le 21 septembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Claudie TECHER M. Jean Eric FONTAINE ⁴ Mme Yannicke SEVERIN M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Leïla OULAMA ⁵ M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Jean Pascal MANGUE Mme Françoise GASTRIN Mme Kelly BELLO M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Olivier LAMBERT ³	Mme Ludivine IMACHE Mme Julie DIJOUX M. Romain GIGANT ² M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA ³	Mme Dominique AMAZINGOI-RIVIERE Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Jérémy TURPIN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Claudie TECHER Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Linda MANENT Mme Corinne ROCHEFEUILLE M. Olivier LAMBERT	M. Claude HOARAU Mme Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger ARTHEMISE ¹ M. Philippe RANGAMA Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET ¹ M. Louis Bertrand GRONDIN ¹ M. Cyrille HAMILCARO ¹ Mme Raïssa MAILLOT

¹ Ont quitté la salle avant la mise au vote de la délibération n°90

² Procuration délibérations n° 90, 91, 92, 93

³ A quitté momentanément la salle lors des délibérations n° 99, 100, 101, 102

⁴ A quitté la salle lors de la délibération n° 104

⁵ N'a pas pris part au vote de la délibération n° 114 concernant l'Association Saint-Louis Phoenix Volley

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022**


Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jérémy TURPIN a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n° 90 à 98	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n°99 à 102	26	9	2		33	0	0
Pour la délibération n° 103	26	9			35	0	0
Pour les délibérations n° 104 à 113	25	9			34	0	0
Pour la délibération n° 114	25	9		1	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Séance du 27 septembre 2022 Délibération n°100	Pôle : Proximité & Citoyenneté
	RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT MOBILIER ET MATERIEL DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA RIVIERE ET DU FONDS DOCUMENTAIRE JEUNESSE	Direction de l'Epanouissement Humain

I - RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs d'années, la section jeunesse de la bibliothèque de la Rivière a été fermée au public en raison des infiltrations d'eau, conséquence des défauts d'étanchéité du toit, à ce jour en cours de travaux.

Dans le cadre de la politique de développement de culture en faveur de la lecture publique et de la diversification de ses offres, la collectivité entend remettre en activité la section jeunesse de la bibliothèque qui nécessite le renouvellement de l'équipement mobilier et matériel.

Cette opération concernera l'équipement de tout le mobilier spécialisé de bibliothèque, la signalétique, le mobilier d'exposition et d'animation ainsi que les équipements techniques nécessaires au fonctionnement de la section jeunesse.

Elle inclut le renouvellement du fonds documentaire jeunesse en proposant une offre documentaire actualisée, variée, tous supports confondus.

Ce projet peut bénéficier d'un financement au titre du concours particulier des bibliothèques au sein de la D.G.D (Dotation Générale de Décentralisation).

Le montant de cette opération est estimé à : **102 000 €**

Le budget prévisionnel est proposé comme suit :

	Montant total H.T.	Part commune 30 %	Subvention État DGD souhaitée 70 %
Renouvellement mobilier spécialisé bibliothèque	80 000,00 €	24 000,00 €	56 000,00 €
Renouvellement partiel des collections jeunesse et petite enfance	22 000,00 €	6 600,00 €	15 400,00 €
TOTAL H.T.	102 000,00 €	30 600,00 €	71 400,00 €

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1614-10 et R1614-75 à 95 ;

Vu la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, notamment son article 168 et sa circulaire MICE1908915C de janvier 2019 ;

Considérant que la politique culturelle de la commune intègre la lecture publique comme une de ses composantes essentielles de l'épanouissement humain ;

Considérant qu'une telle opération est en adéquation avec les objectifs de la bibliothèque dans le cadre de la politique de lecture publique ;

Monsieur Olivier LAMBERT, représentant Madame Sitina Sophie SOUMAILA, a quitté momentanément la salle des délibérations.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le projet de renouvellement de l'équipement mobilier et matériel et des collections jeunesse de la bibliothèque ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement ;

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents afférents à cette opération.

Vote : 33 pour

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA


**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**